

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	29	24
Date de convocation : le 14 mars 2023		
Date d'affichage : le 21 mars 2023		

Séance du vingt mars deux mille vingt trois à vingt heures trente

DELIBERATION

N° 2023.22

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 20 mars 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, FLAMENT-BJARSTAL, EON, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés :

Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame DELON ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Monsieur BOUJEMAÏ ayant donné pouvoir à Monsieur SETHIAN
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Monsieur NOEL

Vote des subventions 2023 aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget,
Vu les propositions de la commission Vie Associative,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 : Adopte pour l'année 2023, les subventions aux associations mentionnées ci-après.

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE
AMICALE DU PERSONNEL	28 290 €
AMV asso musicale villeneuve le comte	150 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS VEUVES ET VICTIMES DE GUERRE DE COUILLY ST GERMAIN, MONTRY ET MAGNY	230 €
ASSOCIATION DES SPORTS DE RAQUETTES DU VAL D'EUROPE TENNIS (ASRVE TENNIS)	3 770 €
ASSOCIATION ATELIERS EXPRESSIONS CORPORELLES DE MARNE LA VALLEE (ATEC MLVE)	4 000 €
ATELIER DE PAIX	3 000 €
COMITE DES FETES	5 500 €
DES IDEES ET DES FLEURS	300 €
DIX KM DE MAGNY	3 500 € déjà validé
ECOLE DE DANSE DE MAGNY LE HONGRE	7 500 €
FCMH	12 500 €
FFA	4 000 €
FNACA Comité Esbly Coupvray	220 €
JSP CHESSY VDE	1 000 €
JUDO CLUB VAL D EUROPE	8 000 €
LES ARTS DU CIRQUE	en attente,dossier incomplet
MCS FITNESS DANCE	3 000 €
MOVE AND MOVIES	1 000 €
NAVI MODEL CLUB MAGNY VAL D EUROPE	700 €
PHOENIX SENIORS	4 000 €
ASSOCIATION CLUB QUESTIONS POUR UN CHAMPION DU VAL D'EUROPE	200 €
ROCHER D ESCALDADE DU VAL D EUROPE (REVE)	2 000 €
SIAMSA LES ARTS DU SPECTACLE	1 500 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'ESBLY (UNCAFN SECTION D ESBLY ET SES ENVIRONS)	250 €
VAL D EUROPE BADMINTON	2 700 €
FRATERNELLE SPORTIVE VAL D EUROPE (VAL D EUROPE ESBLY-COUPVRAY VOLLEY BALL)	1 700 €
VAL D'EUROPE ATHLETISME	2 600 €
VAL D'EUROPE MONTEVRAIN BASKET CLUB (VEMBC)	3 080 €
VELO CLUB DU VAL D EUROPE	2 000 €
TOTAL	106 690 €

ARTICLE 2 : Dit que ces dépenses seront imputées au B.P. 2023 compte 6574.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ⇒ Madame le trésorier de Chelles
- ⇒ Remise aux archives communales.



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.